Le Fil D'INFO N° 19

Novembre 2025

Toute l'actualité de votre caisse de prévoyance et de retraite

Page 3
Dossier : Bien vivre sa retraite

Page 6
Interview du président de l'ANNOR

Page 9
Focus sur la prévoyance

Page 12
Dans les coulisses de la CPRN

CPRN
Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires

Edito

Vous accompagner à chaque étape de votre vie

À la CPRN, nous portons une conviction forte : notre mission ne se limite pas à la gestion de vos droits. Elle consiste à vous accompagner, à prendre soin de vous, tout au long de votre vie professionnelle et au-delà. Cette attention, nous la mettons en œuvre chaque jour, avec exigence et bienveillance.

Dans mon premier éditorial, je vous partageais mon ambition : poursuivre et développer l'action sociale, l'adapter aux besoins du plus grand nombre, et renforcer notre proximité avec vous, que vous soyez actifs ou retraités.

Développer l'action sociale, c'est d'abord écouter et innover

Avec les administrateurs et les collaborateurs de la caisse, nous avons travaillé cette année à concrétiser cette ambition.

Au-delà des aides financières, nous avons voulu élargir notre champ d'action en imaginant de nouvelles formes d'accompagnement, adaptées à vos réalités et besoins multiples.

Dans cette dynamique, nous avons initié deux chantiers :

1. Un parcours pour bien préparer sa retraite

Nous avons conçu un parcours sur-mesure pour les notaires en fin de carrière, afin de les accompagner dans cette transition majeure, tant sur le plan administratif que personnel. Ce parcours s'articule autour de deux axes :

- ***L'impact administratif et la préparation de la liquidation de la retraite :*** *âge de départ, montant prévisionnel de la pension, constitution du dossier, date de perception de la première pension, rachat de points, aides disponibles, mutuelle, arrêt des cotisations, impact fiscal, cumul emploi-retraite…*
- ***L'impact social et personnel :*** *bien préparer sa dernière année, gérer le stress, accompagner le repreneur, anticiper le changement de statut social et de rythme de vie. Et après ? Famille, bénévolat, activités liées au notariat, culture… Comment s'épanouir en retraite ? Santé, sport, alimentation, maintien du lien social…*

2. Des formations pour les notaires retraités

En partenariat avec l'INAFON, acteur clé de la formation notariale, nous avons signé deux conventions pour favoriser le bien vieillir, le maintien du lien social et la préservation de l'autonomie.

- *La première convention formalise notre ambition commune : concevoir des formations adaptées aux besoins et aux aspirations des retraités, valoriser la transition vers la retraite, et encourager des activités intellectuelles et relationnelles enrichissantes.*
- *La seconde convention concrétise une première action pilote, imaginée avec l'ANNOR :* ***« Comment rester connecté en 2025 ? »****. Cette formation pratique, prévue à Paris le 4 décembre prochain, abordera les usages des réseaux sociaux, la lutte contre la fracture numérique, et l'intelligence artificielle.*

Renforcer notre proximité avec vous

Notre présence au Congrès des notaires, du 24 au 26 septembre dernier, a été l'occasion de concrétiser cette démarche. Nous avons pu échanger avec beaucoup d'entre vous, actifs de tous âges et retraités, vous apporter des informations personnalisées, répondre à vos questions, écouter vos attentes. Ces rencontres nourrissent notre action et renforcent notre engagement à améliorer sans cesse la qualité de notre service.

Réunis en Conseil d'administration et en commissions, vos administrateurs ont aussi travaillé sur un enjeu essentiel : mieux faire connaître la CPRN à chaque étape de votre vie professionnelle.

Nous allons donc poursuivre nos rencontres avec les étudiants de Master 2 Droit notarial, intervenir dans les assemblées générales, les colloques, les journées « nouveaux notaires », à l'INFN, la grande école du notariat, dans le nouveau module de formation initiale « Notaire chef d'entreprise ». Nous répondrons aussi à toutes les sollicitations que nous pourrons avoir sur tout le territoire.

Nous vous tiendrons informés des avancées de ces différentes initiatives dans ce fil d'info.

N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes, de vos idées, de vos questions. Ensemble, construisons une CPRN toujours plus proche, plus utile, plus humaine.

Confraternellement

Nicolas Delouis

Président de la CPRN

Dossier

BIEN VIVRE SA RETRAITE : *un enjeu collectif* POUR LA CPRN !

Si vous n'êtes pas encore retraité, peut-être **vous interrogez-vous déjà sur votre départ en retraite** et sur les projets que vous aimeriez mener à bien lorsque vous aurez davantage de temps libre.

Si vous l'êtes déjà, peut-être avez-vous de nouvelles envies de partage et de découvertes, de nouvelles activités à mener.

Souvent, nos affiliés envisagent cette transition bien en amont, ce qui leur permet d'aborder sereinement leur départ et de réfléchir à la nouvelle organisation personnelle à mettre en place dans leur vie. Certains notaires libéraux choisissent de consacrer davantage de temps à leur famille, d'autres s'impliquent dans des associations, et d'autres encore font bénéficier leurs confrères de leur expérience.

Mais pour certains, cette étape suscite des interrogations, voire des inquiétudes : **comment bien vivre ce changement de rythme et de statut ? Comment trouver un nouvel équilibre, un nouveau sens à ce quotidien transformé ?**

Le sujet du « bien vivre sa retraite » fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion approfondie dans l'ensemble des régimes de retraite. Plusieurs d'entre eux proposent déjà des actions concrètes à leurs affiliés, qu'il s'agisse d'accompagnement personnalisé, de formations adaptées ou de soutien à l'engagement social.

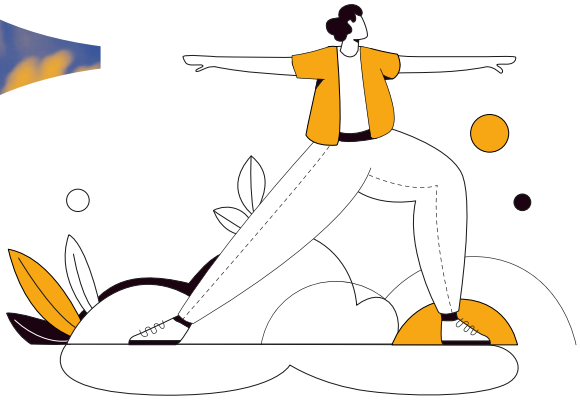

À la CPRN, le Conseil d'administration et sa commission d'action sociale sont particulièrement attentifs à cet enjeu. **Un groupe de travail dédié, réunissant deux administrateurs** – l'un actif, l'autre retraité – a été constitué pour explorer les conditions d'une transition réussie vers la retraite. Ce groupe a déjà tracé des perspectives et formulé des propositions pour les années à venir, qui seront prochainement présentées autour d'actions ciblées.

Parmi les nombreuses problématiques identifiées, **le maintien du lien social occupe une place centrale.** Il s'inscrit dans une approche plus globale du bien-être à la retraite, aux côtés d'autres dimensions qui feront l'objet d'une attention particulière dans les mois à venir, comme la santé physique et mentale, le soin à soi et à ses proches, ou encore l'engagement.

Dans ce premier volet, nous cernons ensemble le concept de « bien vivre sa retraite », avant de présenter une première action concrète autour du maintien des liens sociaux, notamment par le biais des outils numériques.

BIEN VIVRE SA RETRAITE : une thématique aux multiples facettes

QUE SIGNIFIENT LES MOTS « BIEN VIVRE SA RETRAITE » ?

Les premiers instants de réflexion sur le sujet peuvent donner le vertige, tant les implications d'un départ à la retraite sont nombreuses et impactent tous les aspects de notre vie.

Les premières actions de préparation d'un futur retraité concernent très souvent le budget et l'organisation pratique, ainsi que le cadre de vie *(Combien vais-je percevoir chaque mois ? Où vais-je habiter ?).*

Mais les autres aspects de la vie du futur retraité ne doivent pas être négligés, car ils sont également très importants et peuvent jouer un rôle fondamental dans son bien-être *(Comment vais-je occuper mes journées ? Aurai-je suffisamment d'interactions avec mes proches, avec mes amis ? Est-ce que je vais pouvoir me sentir utile ? Dans quels projets ai-je envie de m'impliquer ?).*

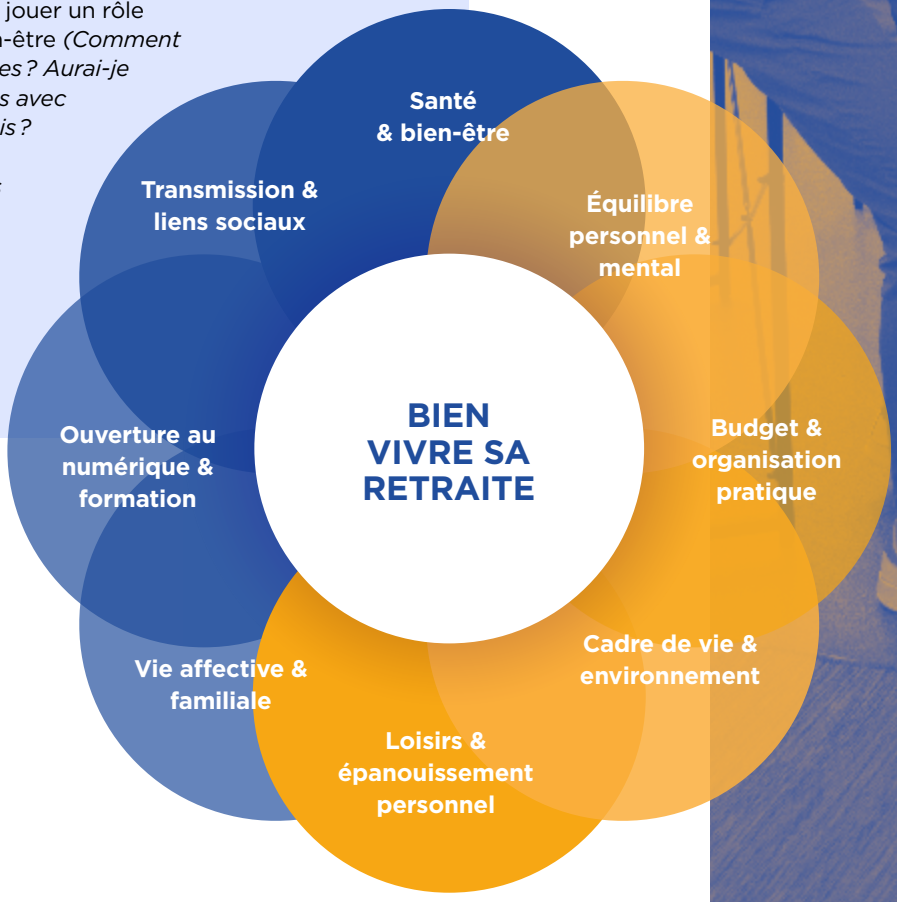

PARMI LES THÈMES QUI GRAVITENT AUTOUR DE « BIEN VIVRE SA RETRAITE », QUELS SONT CEUX SUR LESQUELS LA CPRN PEUT INTERVENIR OU APPORTER DES RÉPONSES ?

On pense d'abord bien sûr à la thématique **« Budget et organisation pratique »**, puisque la CPRN vous aide à préparer votre départ en retraite, puis vous verse chaque mois une allocation.

Pour la thématique **« Santé et bien-être »**, la Caisse développe une action sociale, en collaboration avec le prestataire Marguerite, notamment sur le thème de la dépendance et du soutien aux aidants. En effet, de nombreux retraités se retrouvent dans des situations d'aidant pour leur famille ou leur entourage, ou ont besoin eux-mêmes d'être aidés grâce à des solutions concrètes. En sus, la Caisse met au point un parcours retraite qui sera prochainement proposé à ses affiliés.

Pour **la transmission et les liens sociaux**, les notaires qui souhaitent faire profiter de leur expérience les confrères en activité peuvent s'adresser à l'ANNOR (Association Nationale des Notaires Retraités), partenaire de la CPRN, qui propose de nombreuses rencontres et mène une réflexion collective sur la profession notariale.

C'est sur le thème « Ouverture au numérique et formation » que la CPRN a choisi de formuler de nouvelles propositions aux notaires retraités.

Dans une société qui se numérise à grande vitesse, une bonne compréhension des outils numériques et des réseaux sociaux est un élément clé pour permettre aux retraités de participer pleinement aux projets associatifs dans lesquels ils sont investis, mais aussi de bien communiquer au niveau familial.

C'est pourquoi la CPRN et l'INAFON ont signé un partenariat pour élaborer ensemble une première formation d'une journée à destination des notaires retraités, intitulée « Liens sociaux et outils numériques : rester connecté en 2025 ».

Cette session d'une journée permet par des ateliers pratiques, de se familiariser avec l'utilisation des différents réseaux sociaux, mais aussi de découvrir le fonctionnement des outils d'intelligence artificielle.

Si cette formation vous intéresse, n'hésitez pas à remplir et renvoyer le bulletin d'inscription qui se trouve à la page suivante, ou à flasher le QR code présent sur ce même bulletin.

Interview

Gérard Flora,

Notaire honoraire, Président de l'ANNOR
(Association Nationale des Notaires Retraités)

Combien de notaires retraités l'ANNOR compte-t-elle aujourd'hui, et quelles sont les principales attentes de ses adhérents ?

L'Association Nationale des Notaires Retraités (ANNOR), association régie par la loi du 1er juillet 1901, compte près de 800 notaires retraités, pour la plupart notaires honoraires.

Cette association, créée par et pour les notaires retraités, a pour objet l'étude et la défense des droits matériels et moraux de ses membres. Elle est d'ailleurs aujourd'hui la seule entité nationale représentant les notaires retraités auprès des pouvoirs publics et des instances du notariat.

Ses adhérents souhaitent retrouver, dans un climat amical et de confraternité, les liens qui caractérisaient l'esprit de corps qu'ils ont connu lorsqu'ils étaient en activité.

Comment l'ANNOR accompagne-t-elle ses membres dans cette nouvelle étape de vie, entre lien social, information, réflexion collective et défense de leurs intérêts ?

L'ANNOR souhaite recréer le lien très fort qui existait entre les notaires retraités lorsqu'ils étaient en activité.

C'est ainsi que leur sont communiquées de très nombreuses informations sur la vie de la profession et sur la politique de ses instances. De même, ils sont abonnés, du fait même de leur adhésion, aux diverses revues telles que NVP, la revue du CSN, Conseils des notaires, le bulletin mensuel du CRIDON Sud-Ouest, et ils sont conviés à participer aux séances du Club du droit organisé par le CSN.

Autrement dit, l'ANNOR constitue le lien entre leur vie passée de notaire en activité et leur vie actuelle de notaire retraité.

À votre avis, la maîtrise des outils numériques est-elle devenue essentielle pour les notaires retraités et, plus largement, pour les seniors dans la société d'aujourd'hui ? Quelles peuvent être les solutions pour les aider à s'y adapter ?

La dématérialisation des échanges entre les acteurs sociaux et entre nos concitoyens a été une brusque et violente révolution dans tous les esprits.

Si nos jeunes concitoyens, qui sont nés avec une tablette entre leurs mains, ont pris part sans difficulté à ce changement de paradigme, ce n'est pas le cas des plus anciens qui, pour certains, y ont trouvé une difficulté particulière d'adaptation et, pour d'autres, a créé une véritable rupture du lien social, génératrice parfois d'isolement.

Les notaires retraités n'ont pas été à l'abri de ce bouleversement et de ses conséquences.

Certes, ceux qui ont quitté la vie active depuis peu sont au fait de ces nouveaux moyens de communication, mais ce n'est pas le cas de la plupart des notaires qui ont quitté la profession depuis un certain temps.

Aussi un accompagnement est-il nécessaire, pour ne pas dire indispensable, pour leur permettre d'être toujours en adéquation avec le monde d'aujourd'hui.

À ce titre, l'initiative prise par la CPRN et son président, Maître Nicolas DELOUIS, d'organiser, en partenariat avec l'INAFON, des séances de formation pour les notaires retraités afin d'aborder l'usage des réseaux sociaux, l'agilité mentale et l'intelligence artificielle ne peut qu'être louée, et l'ANNOR invite vivement ses adhérents à y participer.

FORMATION INAFON

en présentiel

Inscrivez-vous !

Code formation : CEI300A

LIENS SOCIAUX ET OUTILS NUMÉRIQUES : POUR RESTER CONNECTÉ EN 2025

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Comprendre l'environnement des réseaux sociaux et de l'IA

Connaître les principaux réseaux sociaux, l'IA et leurs utilisations

Apprendre les bases de l'utilisation de ces réseaux sociaux et de l'IA avec des ateliers pratiques

Un déjeuner convivial est compris dans l'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation à Paris le 4 décembre 2025

Nom .....

Prénom.....

Adresse .....

Ville & Code postal .....

Email .....

N° tél.....

Pour finaliser votre inscription,
veuillez envoyer ce bulletin* accompagné
d'un chèque à l'ordre de l'INAFON de 350 € TTC (déjeuner compris) à l'adresse suivante :

DIRECTION NATIONALE INAFON
16 rue Etienne MARCEL
75002 PARIS

OU

Inscrivez-vous et payez par carte bleue directement sur le site de l'**INAFON** via le QR Code au recto de ce bulletin.

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter :
Guillaume FOURNIER – gfournier@inafon.fr

*Données traitées pour la gestion de votre inscription. Droits RGPD : Infos complètes sur notre site cprn.fr.

Focus

LA PRÉVOYANCE À LA CPRN

Le saviez-vous ? La CPRN est une caisse de retraite, mais c'est aussi un régime de prévoyance pour les notaires en activité.

Si vous êtes en activité, vous cotisez déjà automatiquement et obligatoirement au régime de prévoyance de la CPRN pour les risques d'invalidité et de décès. Ce régime constitue un premier pilier de prévoyance, qui peut être complété par d'autres dispositifs, au libre choix des notaires libéraux.

Avez-vous enregistré vos données familiales dans votre espace sécurisé ?
Si ce n'est pas le cas, vous pouvez le faire simplement en vous rendant sur votre portail affilié.

QUELS SONT LES RISQUES COUVERTS ET LES PRESTATIONS PRÉVUES PAR LE RÉGIME INVALIDITÉ-DÉCÈS DE LA CPRN ?

EN CAS D'INVALIDITÉ

En cas de reconnaissance par le médecin-conseil de la Caisse d'une invalidité permanente et totale vous mettant dans l'incapacité totale et définitive de vous livrer à toute activité rémunérée et professionnelle de notaire, vous avez droit au versement d'une rente de 26 400 € brut par an jusqu'à vos 62 ans.

EN CAS DE DÉCÈS

Si vous décédez en activité, selon votre situation familiale, votre Caisse peut verser plusieurs prestations :

- Un capital décès de 110 000 €, versé en priorité et par ordre au conjoint survivant, au partenaire pacsé, aux descendants, aux ascendants, à un tiers désigné, au notaire chargé du règlement de la succession ;
- Une rente de conjoint (marié ou pacsé) : versement d'une rente viagère et d'une rente temporaire jusqu'à 62 ans ;
- Une rente d'éducation de 19 800 € brut par an et par enfant de moins de 21 ans, ou de moins de 26 ans s'il poursuit des études. L'enfant doit être fiscalement à la charge du notaire. Si l'enfant est reconnu inapte, la rente d'éducation est viagère.

LES RÉGULARISATIONS DE COTISATIONS du régime de base

Si vous êtes notaire en exercice, vous avez reçu fin septembre une régularisation de vos cotisations de retraite du régime de base. Piloté par la CNAVPL (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales), le régime de retraite de base obligatoire des professionnels libéraux est le seul régime de base français à fonctionner avec un système de points (depuis 2004).
Les cotisations prélevées par la CPRN pour le compte de la CNAVPL représentent généralement entre 15 % et 20 % de votre appel de cotisation.

L'ASSIETTE DE CALCUL

Vos revenus 2024 et 2025 étant encore inconnus au début de l'année 2025, l'assiette de calcul des cotisations de l'exercice 2025 est provisoirement assise sur vos revenus de 2023.

Elle est régularisée une première fois en septembre 2025 sur la base de vos revenus 2024, et sera définitivement établie en septembre 2026.

La régularisation d'assiette constatée en septembre 2025 est donc composée de deux parties :

- La régularisation provisoire des cotisations du début de l'exercice 2025 (sur la base de vos revenus de 2024) ;
- La régularisation définitive des cotisations de l'exercice 2024.

LES TAUX DE COTISATIONS

Pour le régime de base, deux taux sont appliqués à l'assiette de cotisation :

- Un taux de 8,23 % pour la première tranche de l'assiette (jusqu'à 47 100 €) ;
- Un taux de 1,87 % entre 0 € et le montant de l'assiette (la deuxième tranche, avec un maximum de 235 500 €).

Dans le précédent Fil d'info (n° 18 — mars 2025), vous pouvez retrouver le détail du calcul de toutes les cotisations qui sont prélevées pour votre retraite de base, votre retraite complémentaire et votre prévoyance.

Le saviez-vous ?

Il existe un mécanisme transitoire de calcul de cotisations au régime de base pour les notaires en cours d'installation (notaires depuis moins de 2 ans), pour lesquels la cotisation maximale est égale à 904 € en 2025.

QUEL EST L'IMPACT DE CETTE RÉGULARISATION SUR LES POINTS DE RETRAITE DU RÉGIME DE BASE ?

Vos points de retraite du régime de base sont bien sûr recalculés lors des régularisations de cotisations.

En ce qui concerne le régime de base, les points de retraite sont calculés en fonction de la cotisation versée : au maximum **525 points pour la tranche 1**, et au maximum **25 points pour la tranche 2.**

Des points de retraite supplémentaires peuvent être attribués dans certains cas (accouchement, invalidité, incapacité de plus de 6 mois).

Pour connaitre le total de vos points, vous pouvez vous connecter à votre portail Affiliés !

Des difficultés de paiement ou de gestion de vos cotisations ?

N'hésitez pas à contacter les conseillers de la CPRN, qui sont à votre écoute pour vous aider et vous informer.

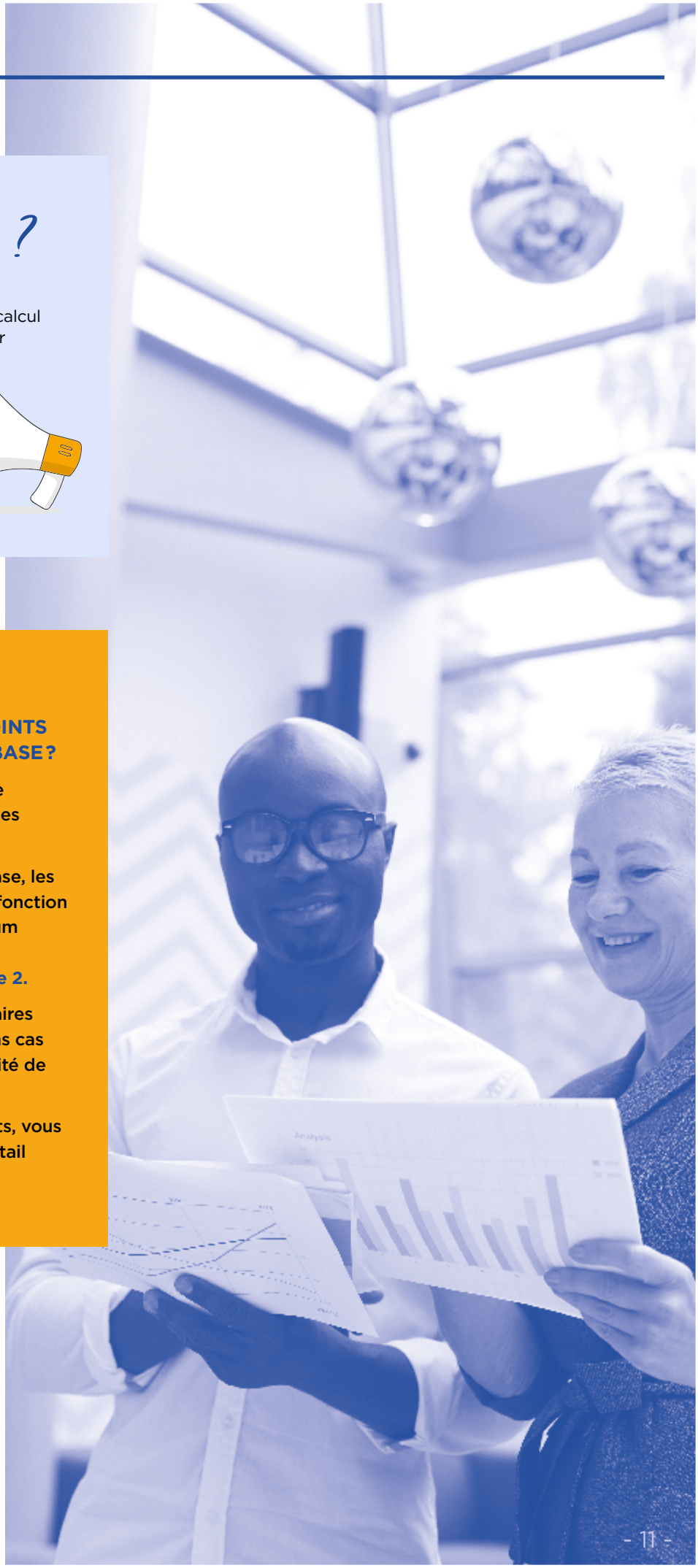

DANS LES COULISSES DE LA CPRN : la refonte du Système d'Information « métier »

Parmi tous les projets menés par la CPRN, il en est un qui est moins visible pour nos affiliés, mais absolument stratégique pour les équipes et pour la qualité des services rendus par la Caisse au quotidien.

En 2023, la CPRN a en effet entamé une réflexion sur **l'évolution de son Système d'Information (SI) « métier »** (calcul et recouvrement des cotisations, liquidation et paiement des retraites…).

L'objectif ? Moderniser les processus internes, mieux répondre aux besoins des équipes de la CPRN et améliorer le service aux affiliés, en choisissant une solution technique durable et évolutive.

En 2024, les services de la CPRN ont rédigé les pièces du marché public, qui définissent les exigences techniques et fonctionnelles attendues pour la future solution informatique. Ce travail a été revu de manière critique par une société de conseil spécialisée.

Ce marché public a été attribué en septembre 2025. La phase suivante du projet consistera à fédérer l'ensemble des équipes de la CPRN autour de la mise en œuvre opérationnelle de l'outil retenu. Cette dynamique s'appuiera sur la création d'une direction de projet interne, garante de la coordination et du pilotage, tout en intégrant des expertises spécifiques indispensables à la réussite technique et fonctionnelle du dispositif.

Le déploiement du nouveau Système d'information « métier » est prévu pour 2027 !

RETOUR EN IMAGES
sur le Congrès des notaires

Un grand merci à tous les notaires et partenaires qui sont venus nombreux nous rendre visite, lors du 121e Congrès des notaires, placé sous le signe de la famille !

Plus de 300 visiteurs sur le stand de la CPRN

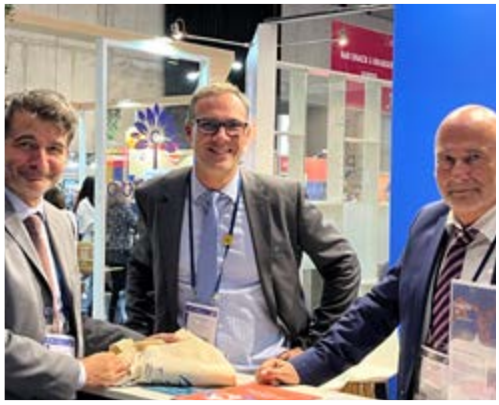

SATISFACTION DES AFFILIÉS : PARTICIPEZ À NOTRE ENQUÊTE ANNUELLE !

Vous recevrez prochainement un courrier électronique de la CPRN, vous invitant à participer à notre enquête de satisfaction annuelle, menée avec l'institut Qualitest.

Que vous soyez notaire retraité, notaire en exercice ou bénéficiaire, vos réponses sont très importantes pour les équipes de la CPRN : elles nous permettent non seulement de mieux connaitre vos attentes, mais aussi d'améliorer les réponses à vous apporter et de vous proposer de nouveaux projets.

L'enquête annuelle 2024 nous avait permis d'identifier une satisfaction moins forte chez les cotisants que chez les retraités en matière d'informations transmises, ce qui nous incite à développer et améliorer nos outils de communication à destination des notaires en exercice.

Une nouveauté pour l'enquête de satisfaction 2025 : une partie des questions sera adaptée à votre profil, notamment pour ce qui concerne la qualité et les projets de la Caisse.

Vous pourrez par exemple nous indiquer si vous souhaitez que la Caisse soit plus présente en région, si un rendez-vous lors de votre installation vous semble utile…

Les équipes de la CPRN vous remercient par avance de votre participation à cette enquête, qui ne vous prendra que quelques minutes !

Vous serez contacté directement par l'institut de sondage QUALITEST.

CLASSE DE COTISATIONS

Mise à jour des produits et de votre classe de cotisation (section B du régime complémentaire)

La nouvelle moyenne des produits de votre étude sur 3 ans a été reçue récemment par la CPRN. Dès leur prise en compte, vous recevez une notification par mail, vous demandant d'aller télécharger un courrier d'information relatif à votre classe de cotisation pour la section B.

N'hésitez pas à vous rendre sur votre portail des Affiliés dès réception de ce mail. Si vous changez de classe, cela peut avoir un impact sur votre cotisation à la section B du régime complémentaire.

Citoyenne et solidaire depuis 80 ans.

LA SÉCURITÉ SOCIALE FÊTE SES 80 ANS !

En 2025, nous célébrons l'anniversaire de l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui marque la naissance de la Sécurité sociale. Créée à la Libération, en 1945, elle visait à garantir une protection commune face aux principaux risques de la vie : maladie, vieillesse, maternité ou accidents du travail. Aujourd'hui, elle reste un pilier fondamental de notre modèle social.

Pour célébrer ce 80e anniversaire, de nombreux événements sont organisés dans toute la France. Retrouvez-les à l'adresse suivante : **https://80ans.securite-sociale.fr/evenements**

AVEZ-VOUS CRÉÉ VOTRE COMPTE SUR LE PORTAIL DES AFFILIÉS ?

Pour faire écho à la thématique du dossier de ce Fil d'info sur les outils numériques, nous ne pouvons que vous inciter à créer votre compte sur le portail des Affiliés de la CPRN, par l'intermédiaire duquel vous pouvez accéder à de nombreux documents !

Pour ce faire, il vous suffit de disposer de votre identifiant FranceConnect et de suivre la procédure expliquée pas à pas dans la vidéo disponible en flashant le QR code ci-contre.

Votre compte affilié nous permettra de vous tenir mieux informés des réformes réglementaires de votre régime de retraite, mais aussi des prochaines élections du Conseil d'administration de la CPRN.

Notaires retraités : même si vous créez votre compte en ligne, vous recevrez toujours le Fil d'info en version papier dans votre boîte aux lettres !

Suivez-nous sur
LINKEDIN

Scannez

Likez !

CPRN
43, AVENUE HOCHE
75008 PARIS

01 53 81 75 00

CPRN
Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

Conception-création : ENOTIKOM - Illustrations : Freepik - 2025